



Le CSE (en bref)

N°87

**SYNDICAT
UTILE et
DÉTERMINÉ !**

Réunion extraordinaire du 6 octobre 2025

Information en vue d'une consultation sur le projet d'installation sur un espace de coworking à Paris : rendu d'Avis

Cette déclaration est commune aux élu-es CFDT, CFTC, CGT, SUD-Solidaires et UNSA du CSE de BPCE-IT.

Aujourd'hui, le CSE BPCE-IT est consulté sur le projet d'installation sur des espaces de Coworking à Paris. En préambule, les élu-es sont satisfait-es de voir que les alertes émises depuis plusieurs mois concernant les problématiques de places sur les sites actuels soient enfin prises en compte. Même si nous aurions préféré que la direction récupère des espaces supplémentaires sur Odyssey ou Nouveau Bercy, la proposition faite dans le cadre de cette information/consultation semble être l'alternative la plus acceptable.

Cependant ce déménagement présente quelques sujets d'inquiétudes pour l'avenir. La solution Coworking permet de désengorger des situations problématiques à date mais ne devrait être qu'une réponse temporaire dans le temps. Il est regrettable de ne pas avoir anticipé ce besoin supplémentaire alors même qu'un projet de déménagement sur Paris a eu lieu il y a moins de 10 mois. Les élu-es ont le sentiment qu'il n'y a aucun schéma immobilier au sein du Groupe, que les besoins ne sont pas anticipés et que l'objectif d'économies sur l'immobilier prime sur les conditions de travail des salarié-es. WorkPlace doit trouver une solution pérenne dans les locaux du Groupe BPCE pour les salarié-es de BPCE-IT, et à proximité des sites actuels, afin de ne pas recourir à de nouveaux espaces de Coworking.

La surface proposée reste cohérente avec les standards des autres sites mais les élu-es auraient apprécié que la direction profite de ce projet pour augmenter le nombre de m² par personne.

De plus, nous regrettons que les benches de travail ne se limitent pas à 4 personnes.

Néanmoins cet espace permettra aux collègues de la même activité de travailler à proximité immédiate lorsqu'ils seront en présentiel. Le CSE apprécie que la direction envisage le regroupement d'équipes identiques sur ce lieu, limitant l'isolement des salarié-es ainsi que l'impact sur le collectif de travail des activités concernées.

Pour finir la relocalisation à proximité immédiate du site d'Odyssey est un élément essentiel et positif. Les élu-es apprécient que BPCE-IT n'ait pas tenté d'imposer des solutions plus impactantes telles que diminuer le taux d'occupation des prestataires ou se rendre dans une zone de bureaux moins onéreuse mais plus éloignée.

Les élu-es du CSE formulent donc un Avis favorable concernant ce projet de coworking à Paris.

Cependant les élu-es du CSE BPCE-IT formulent les demandes suivantes :

1. Afin de limiter dans le temps la location de cet espace, **réaffecter à BPCE-IT** les étages ou zones des sites actuels lors de chaque future libération d'espace par une autre entité du Groupe.
2. Modifier les plans d'implantations des positions de travail afin d'avoir des benches de **4 personnes au maximum**.
3. **Présenter** en réunion ordinaire du CSE la **stratégie immobilière Groupe** (trajectoire, projets, coûts..) et notamment son application pour les sites BPCE-IT.
4. **Prévoir un suivi CSSCT** : visite initiale de site, point de suivi post déménagement en CSSCT ainsi que la visite systématique de WOJO lors de chaque visite trimestrielle d'Odyssey.
5. Passer enfin à la **gestion du télétravail au trimestre** afin de limiter le nombre de positions de travail supplémentaires en Coworking.

